

Le téléenseignement au C.A.F.B. : après dix-huit mois

Nic Diament Conservateur à Médiadix

M

édiadix a réalisé en 1988-1989 une préfiguration "sauvage" du téléenseignement en assurant une formation en catalogage et en bibliographie à des étudiants des DOM-TOM et de Bretagne. A la rentrée de 1989, nous avons mis en place officiellement le téléenseignement au C.A.F.B., avec l'appui logistique de Teledix, service d'enseignement à distance de l'Université de Paris X-Nanterre. Télédix est chargé de l'inscription des étudiants, de la reprographie et de

l'envoi des cours, des exercices et des corrigés.

A Médiadix, un conservateur et une vacataire à mi-temps s'occupent de ce secteur. Pour mener à bien la rédaction des cours (ou leur remise à jour) et la correction des copies, nous avons recruté 72 enseignants : parmi eux 22 rédacteurs, 37 correcteurs "exclusifs" et 13 rédacteurs-correcteurs. Dans chaque discipline, l'étudiant est suivi par le même correcteur tout au long de l'année (sauf

pour les exercices d'analyse). Le rôle du correcteur est tout à fait essentiel : c'est de la qualité de ses corrections que dépendent les progrès des étudiants.

L'enseignement par correspondance ne prépare actuellement qu'au C.A.F.B., option Médiathèques publiques, spécialisation Jeunesse et ce, sur une année scolaire, puisqu'il n'est pas possible pour l'instant de s'inscrire de façon modulaire à une ou deux unités de contrôle seulement.

LES ETUDIANTS

	1989-90	1990-91
Etranger	10	23
DOM-TOM	15	36
handicapés	4	6
détenus	1	0
appelé	1	1
autres	125	178

Le téléenseignement a concerné 156 étudiants en 1989-90 et 247 en 1990-91. (L'augmentation du nombre d'étudiants a été décidée à la vue du bilan financier de l'année 89-90 : le rapport nombre d'enseignants / nombre d'étudiants, presque 1/2, semblait peu "rentable"). Ces téléétudiants avaient été préalablement sélectionnés par nos soins, au vu de leurs lettres de motivation. Les critères de sélection ont été définis, avec l'accord de Télédix, par le texte des deux ministères de tutelle instaurant l'enseignement à distance au C.A.F.B. Ce texte met en avant la notion "d'empêchement" à suivre normalement les cours dans un centre régional de formation : présence sous les drapeaux, handicap, détention, éloignement important d'un centre (candidats résidant à l'étranger, dans les DOM-TOM, dans certaines régions de France).

En 1989-90, la demande avait été importante : plus de 800 lettres, alors que l'année suivante, nous n'avons

reçu que 550 demandes d'inscription. La difficulté à préparer le "nouveau" C.A.F.B. en un an et par correspondance doit être la raison de cette diminution (Voir tableau ci-dessus).

En 1990-91, on peut observer que les régions de France les plus représentées dans la répartition géographique des étudiants sont : le Centre (26 étudiants), la Bretagne (23 étudiants), malgré la mise en place d'une formation à Brest, l'Île de France (20 étudiants dont certains détenus et handicapés), le Languedoc-Roussillon (19 étudiants), les Pays de Loire (19 étudiants), Rhône-Alpes (12 étudiants) et Champagne-Ardennes (11 étudiants). Cette répartition est tout à fait conforme à la carte des centres régionaux de formation : il s'agit de régions dépourvues de centre (Centre, Languedoc-Roussillon, Pays de Loire, Champagne-Ardennes) ou de régions très vastes où les étudiants peuvent être trop éloignés d'un centre (Bretagne, Rhône-Alpes)

DEROULEMENT DE LA FORMATION

Les étudiants reçoivent de septembre à mai un envoi mensuel contenant des cours photocopiés, des exercices, des sujets de devoirs, des informations et, dans les deux derniers, des renseignements d'ordre pratique concernant leur venue en région parisienne pour les examens (logement, transport, etc)

Les quatre unités de contrôle sont réparties en dix disciplines (UC1 bibliothéconomie, UC2 bibliographie, catalogage, indexation, UC3 bibliologie, analyse et choix de livres pour les adultes, UC4 littérature enfantine, analyse et choix de livres pour les enfants). En tout 1100 pages de cours photocopiés ont été envoyées en 89-90 et cette année 42 devoirs sont proposés aux étudiants (en moyenne un par semaine).

EXAMEN

Les examens des téléétudiants ont lieu en région parisienne et en juin.

Pour la plupart des épreuves, les téléétudiants sont mêlés à leurs condisciples de l'enseignement présentiel. L'unité de contrôle 2 donne cependant lieu à des épreuves séparées, puisqu'à l'évidence aucun contrôle continu n'est possible par correspondance !

Dans le tableau ci-après, les taux de réussite des téléétudiants. A la lecture de ces résultats de la seule session de juin 90, on remarque tout d'abord un

UC	inscrits	présents	reçus	% réussite	% national
uc1	112	68	45	66,17%	65,08%
uc2	112	73	43	58,90%	75,80%
uc3	111	63	44	69,84%	78,61%
uc4	106	62	50	80,64%	74,11%

fort taux d'absentéisme des candidats : entre 34,82% et 43,24%, c'est-à-dire un taux moyen de 39,71% d'absents sur les inscrits (pour mémoire le taux national d'absentéisme des étudiant "présentiels" oscille entre 15,6% et 26,34%). Cela confirme la constatation habituelle sur l'enseignement par correspondance de quelque nature qu'il soit : l'érosion des étudiants est très importante entre l'inscription et les examens, mais le taux de réussite de ceux qui ont réussi à "s'accrocher" jusqu'au bout est parfaitement honorable.

En UC1 et UC4, les résultats des téléétudiants ont été supérieurs à la moyenne nationale. En UC3 et surtout UC2, ils sont de dix points inférieurs. La difficulté de l'enseignement de la bibliographie et du choix de livres à distance semble être la cause de ces mauvaises performances : un nombre important de téléétudiants résident à l'étranger ou

loin de toute bibliothèque digne de ce nom et ne disposent donc pas d'ouvrages de référence, de collections suffisamment bien pourvues pour mémoriser et intégrer un enseignement qui ne peut être complètement théorique.

PERSPECTIVES

L'année prochaine, nous espérons offrir aux étudiants la possibilité de préparer le C.A.F.B. sur deux ans : avec l'enseignement professionnel de base distinct des enseignements d'option et de spécialisation. Nous espérons aussi pouvoir proposer une formation qui nous est souvent demandée et dont le programme recoupe en partie celui du C.A.F.B. : la préparation au concours de bibliothécaire-adjoint d'Etat.

En conclusion de ce bref aperçu, il faut souligner la spécificité de cet enseignement professionnel : l'éloi-

gnement et l'isolement des étudiants. Cela génère des problèmes innombrables et souvent inattendus : de la radiation de la Sécurité sociale étudiante pour un résidant à l'étranger à la régulation et l'harmonisation de flux de copies aller-retour, des questions épineuses d'affranchissements aux coups de téléphone découragés, colériques, râleurs, écoeurés, désespérés de nos lointains mais très cher(e)s étudiant(e)s.

Nous nous efforçons de nous adapter dans la bonne humeur et avec efficacité à la situation.

Mais notre courrier pléthorique, les sonneries incessantes de nos différents postes téléphoniques ne nous laissent ni le temps ni la distance nécessaires pour réclamer ce qui nous devient de jour en jour plus indispensable : des moyens supplémentaires.

Nic Diament